



MUNICIPALITÉ D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

PRÉAVIS MUNICIPAL AU CONSEIL GÉNÉRAL D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 22/2021-2026

Aménagements routiers - Instauration d'une zone 30 km/h à la rue du Dîme et à la rue du Borget - Crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

L'évolution du trafic et des usages ainsi que l'idée de favoriser la sécurité routière ont encouragé la Municipalité à faire une demande pour la création de zones 30 km/h (zone 30) sur les 4 secteurs suivants :

- Chemin Sur-la-Croix
- Chemins de la Riaz et Sur-le-Gor
- Rte du Centre
- Rues du Dîme et du Borget

Une séance, précédée d'une inspection des lieux, s'est tenue dans les locaux de la Commune en présence du Voyer de l'arrondissement Centre, de l'inspecteur de la signalisation à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ainsi que d'un responsable technique et opérationnel de la gendarmerie vaudoise.

A ce jour, après acceptation et publication officielle dans la FAO du dossier par la DGMR, les chemins de la Riaz et Sur-le-Gor ainsi que le chemin Sur-la-Croix ont été aménagés en zones 30 en 2023.

La route du Centre, route cantonale à orientation trafic, ne remplit pas les critères de mise en zone 30 définis dans la directive de la DGMR, cette dernière a donc refusé son intégration dans une zone 30.

Actuellement limitées à 50 km/h, la rue du Borget et plus particulièrement la rue du Dîme, sont touchées par le trafic des pendulaires. Ce sont donc les aménagements routiers de cette dernière zone qui font l'objet du présent préavis.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis visent à :

- augmenter la sécurité routière en modérant la vitesse des véhicules au sein de la zone 30 ;
- améliorer la qualité de vie des riverains ;
- sécuriser le cheminement des piétons.

DESCRIPTION DU PROJET

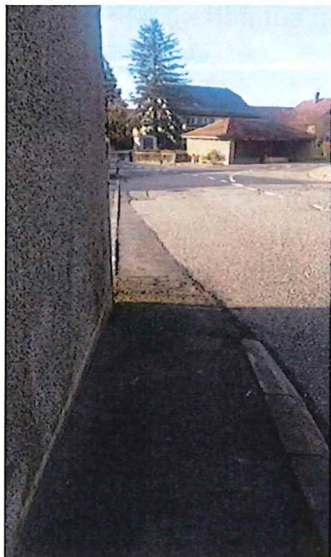
La Municipalité souhaite mettre en place diverses mesures de modérations et de signalisation sur les deux rues concernées.

Rue du Dôme

Aménagements

Rétrécir l'entrée de la rue du Dôme à l'intersection de la rue du Centre en aménageant les points suivants :

Elargissement du trottoir de 113 à 200 cm longeant le bâtiment du Dôme 1.	A l'aide de marquage au sol et de bornes de sécurité flexibles, accentuer la chicane existante entre les deux passages à piétons afin d'en protéger les utilisateurs.
	
Réfection sur 23 m du trottoir droit, remise en état des pavés et nouvel enrobé.	Réfection des marquages.
	

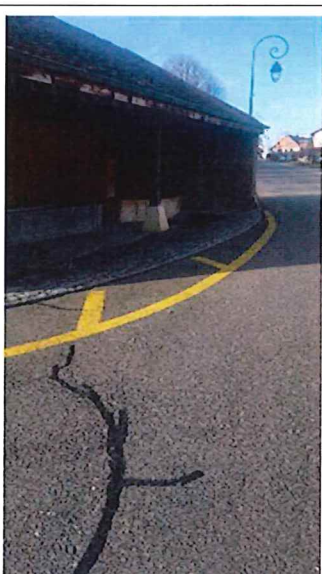
En prolongement du trottoir longeant le Dîme 1, création d'un nouveau trottoir avec du marquage 2 composants jaune côté gauche de la rue du Dîme jusqu'à l'intersection de la route de Bavois. Pose de bornes de sécurité flexibles.	Suppression de l'ancien trottoir peint de la fontaine couverte jusqu'à l'intersection de la route de Bavois.
	

Mobilier

- 1 bac à fleurs, diamètre 82 cm, hauteur 65 cm avec totem « zone 30 » entrée/sortie 62/220 cm à l'intersection rue du Dîme et route d'Eclagnens, après le passage à piétons ;
- 1 panneau 50/70 cm recto/verso - entrée/sortie zone 30 aménagé sur poteau existant à l'intersection rue du Dîme et route de Bavois ;
- marquage au sol « zone 30 » aux deux entrées de la rue du Dîme.

Rue du Borget

Aménagements

Réfection des marquages en 2 composants sur celui existant devant la fontaine couverte.	Pose de bornes de sécurité flexibles sur trottoir à hauteur de l'angle inférieur du bâtiment du Borget 16.
	

Mobilier

- 1 bac à fleur, diamètre 82 cm, hauteur 65 cm avec totem « zone 30 » entrée/sortie 62/220 cm en face du bâtiment du Borget 16 ;
- 1 panneau 50/70 cm recto/verso – entrée/sortie - monté sur poteau à la rue du Borget entre les parcelles 79 et 81 ;
- marquage au sol « zone 30 » aux deux entrées ;
- 1 marquage au sol rappel « 30 » à l'intersection de la rue du Borget-Dîme.

Coût des travaux

Génie Civil	CHF
Elargissement du trottoir à gauche longeant Rue du Dîme 1	26'173.85
Réfection trottoir à droite	12'216.90
Bacs – Totems – Signalisation – Marquage et pose	21'835.00
Frais d'ingénieurs et plans	5'000.00
Divers et imprévus	4'500.00
Total TTC	69'725.75
Arrondi à	70'000.00

Financement

La Municipalité vous propose de financer ce projet de CHF 70'000.- par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant. Ces travaux seront comptabilisés dans le compte d'actif n°9141.3 qui sera amorti sur dix ans.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

- **vu** le préavis municipal n° 22/2021-2026;
- **ouï** le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- **ouï** le rapport de la Commission des finances ;
- **considérant** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux d'aménagements routiers et l'instauration d'une zone 30 km/h à la rue du Dîme et à la rue du Borget et de lui accorder un crédit de CHF 70'000.- TTC ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 février 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Nicolas Croce



La Secrétaire


Christine Etienne

Annexe : 1 plan de situation

Municipal en charge du dossier : M. Jean-Marc Mathys

Date	Dessiné	Vise	Modifications
A 12.01.2023	MT	DV	Modifications selon reconnaissance avec M. Mathys le 04.01.2023
B 31.03.2023	MT	LG	Modifications suite à la demande de M. Mathys
C 01.08.2023	MT	LG	Modifications diverses
D 01.01.2024	MT	LG	Modifications suite à la séance avec M. Mathys
E 12.02.2024	MT	LG	Modifications suite à la demande de M. Mathys
F 19.02.2024	MT	LG	Modifications suite à la demande de M. Mathys
G			
H			

